

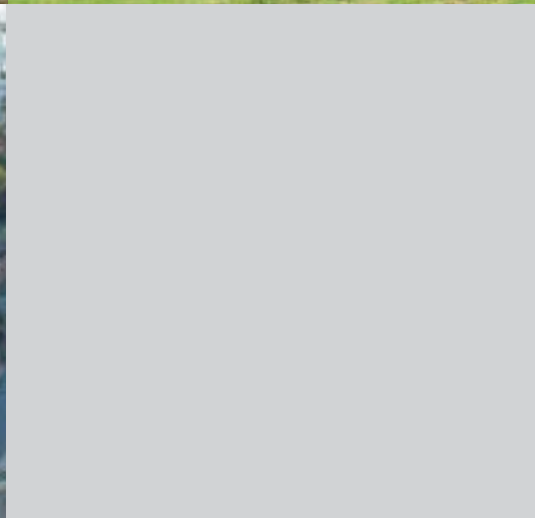
Cinq communes à la Une

n°1 août 2004

magazine intercommunal du Territoire de la Côte Ouest



Dossier
Présentation du Territoire
de la Côte Ouest.



Territoire de la Côte Ouest
Saint-Leu - Trois-Bassins - Saint-Paul - Le Port - La Possession

éditorial

Bienvenue dans ce tout premier numéro de *Cinq communes à la Une*, journal intercommunal de la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest.

Tous les deux mois, ce magazine sera distribué gratuitement dans votre boîte aux lettres. Vous y trouverez l'ensemble des informations relatives à la vie du TCO : les actions réalisées, en cours ou à venir, des dossiers thématiques, des annonces de rendez-vous, permanences, événements, mais aussi des coordonnées utiles et les conseils dont vous avez besoin au quotidien.

Magazine institutionnel, *Cinq communes à la Une* sera le principal outil de communication des élus et des agents du TCO. Mais puisque ce journal est aussi – et avant tout ! – le vôtre, il vous donnera largement la parole. Sous la forme d'interviews, de portraits, de témoignages, vous serez amené à témoigner de votre propre expérience et donner un éclairage nouveau à notre territoire communautaire.

Ce faisant, *Cinq communes à la Une* répondra au double objectif qu'il s'est fixé : être à la fois une vitrine pour nos projets et une tribune pour la population.

Nous vous souhaitons à tous une bonne lecture.

*Jean-Luc Poudroux
Pierre Heideger
Alain Bénard
Jean-Yves Langenier
Roland Robert*

sommaire

- P. 2 & 3 . . Dossier : le TCO en quelques mots
- P. 4 Organigramme
- P. 5 Le Schéma de COhérence Territoriale
- P. 6 & 7 . . Dossier : environnement
- P. 8 La démarche qualité au service des usagers

Encarté dans cette double page, retrouvez un document de trois pages à conserver pour tout connaître sur le projet d'agglomération. A lire avec notre dossier spécial, en pages deux et trois de ce journal.

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le TCO sans jamais oser le demander !

Le TCO, on en entend parler depuis longtemps, mais on ne sait pas forcément ce que c'est. Pour mettre les choses au clair, faisons donc un peu de pédagogie. Le TCO – ou Territoire de la Côte Ouest – est une communauté d'agglomération qui réunit cinq communes de l'Ouest : Le Port, La Possession, Saint-Paul, Trois-Bassins

et Saint-Leu. Qu'est-ce qu'une communauté d'agglomération ? Quelles sont ses compétences ? Quelle incidence a-t-elle sur notre vie au quotidien ? Retrouvez les réponses à ces questions dans ce dossier spécial.

Quelques mots sur les communautés d'agglomération

Depuis plus d'une dizaine d'années, la notion d'agglomération s'est invitée dans tous les textes légaux qui parlent d'aménagement du territoire et de développement durable. Au même titre que les « pays », les agglomérations sont des territoires géographiques qui associent plusieurs communes dans un projet de développement.

Peuvent être constituées en communauté d'agglomération des aires urbaines d'au moins 50 000 habitants et dont une commune au moins compte plus de 15 000 habitants. Pour fonctionner, la communauté d'agglomération a besoin d'un projet.

Ce projet – formalisé ensuite dans un contrat d'agglomération – détermine les orientations que l'agglomération se fixe en matière de développement et précise les mesures permettant de mettre en œuvre ces orientations.

Quelles sont les compétences du TCO ?

En matière d'**environnement**, le TCO pilote la gestion des déchets et la collecte sélective, lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores et l'errance animale, protège les milieux sensibles et les paysages, notre cadre de vie.

Le TCO intervient également sur l'**aménagement du territoire** en mettant en œuvre une politique des **déplacements** (transports individuels, scolaires et urbains), du **logement** et des **équipements publics** ; bref, une politique de développement urbain qui satisfasse à la fois aux impératifs de développement durable et à la nécessaire protection des espaces agricoles.

Concernant le **développement économique et touristique**, le TCO met en œuvre une stratégie globale d'aménagement susceptible de favoriser le rééquilibrage des activités (par exemple entre les hauts et les bas).

Enfin, le TCO est compétent en matière de **politique de la ville** et d'**activités sportives et culturelles**.



Le TCO, compétent pour la mise en œuvre d'une politique intercommunale de développement touristique.



Emplacement de la future Zone Économique de Vue Belle.



Le bâtiment administratif du TCO au port.

Trois questions à

Christian Papoussamy, directeur général des services du TCO

« Une formidable aventure humaine »

Cinq Communes à la Une :

A quel moment situez-vous l'acte de naissance du TCO ?

Christian Papoussamy : Pour des raisons, qu'il serait trop long d'expliquer, les communes qui font aujourd'hui partie du TCO ont souhaité évoluer vers un nouveau cadre intercommunal, les deux communautés de communes concernées ne paraissant plus pertinentes. Elles ont ainsi su transcender leurs clivages politiques pour donner naissance au TCO, un territoire géographiquement cohérent, un bassin de vie qui correspond exactement à la micro région Ouest définie dans le Schéma d'Aménagement Régional (SAR). Au début, il s'agissait d'un mariage de raison. Pour respecter les règles de financement applicables aux communautés d'agglomération, nous devons signer l'acte de naissance avant le 1^{er} janvier 2002. Nous l'avons fait la veille, le 31 décembre 2001.

C.C.U. : Comment s'est bâti le projet d'agglomération ?

C.P. : Il s'est bâti autour du bouquet de compétences que doit gérer une communauté d'agglomération dans le cadre défini par les lois « Chevènement » et « Voynet ». Pour bénéficier des fonds européens, il fallait proposer un projet de politique générale avant le 31 décembre 2003. Durant deux ans, nous avons travaillé dur ; d'abord pour installer les services, ensuite pour élaborer une méthode de travail originale et efficace et, enfin, pour proposer un projet qui satisfasse chaque commune du TCO. Il faut ajouter que nous avons obligation de consulter la société civile, représentée par un Conseil de développement qui devait donner son avis sur le projet d'agglomération. Au début, ces personnes sont venues dans une optique légitime de défense de leurs intérêts : les agriculteurs voulaient plus d'espaces agricoles, les bâtisseurs plus de terrains à bâtir... Puis, petit à petit, chacun s'est pris au jeu et a commencé à voir les choses de manière plus globale, à construire de manière collective. Au final, c'est une formidable aventure humaine et politique que nous avons vécue. Une belle leçon de démocratie qui a abouti à la signature du Contrat d'Agglomération, le 29 décembre dernier.

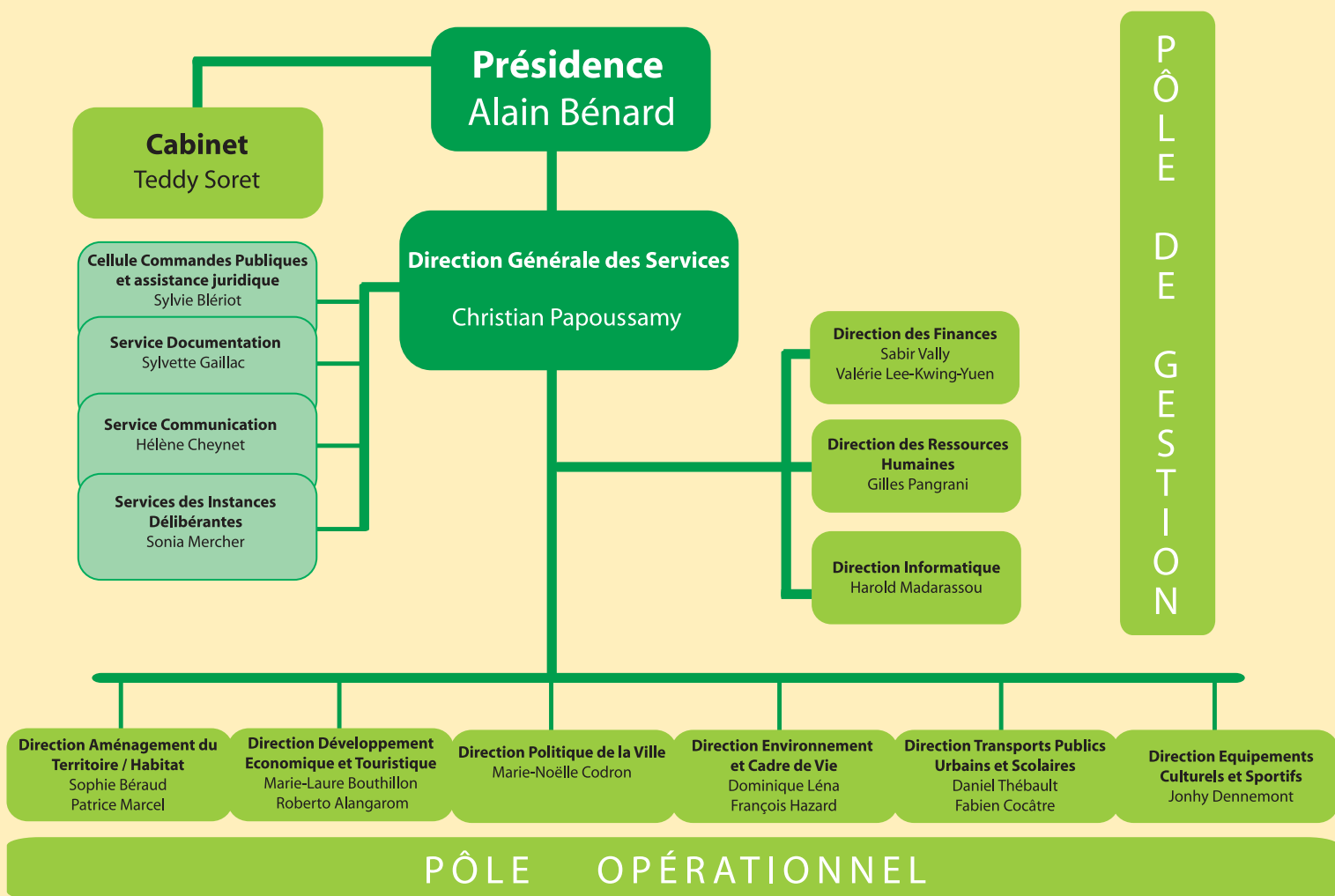
C.C.U. : Quelle est la différence entre le Projet d'Agglomération et le Contrat d'Agglomération ?

C.P. : Le projet d'agglomération est un document de 60 pages, presque philosophique, qui définit le grand projet politique de l'agglomération et les choix de vie que nous faisons pour les quinze prochaines années. Le Contrat d'agglomération, ce sont les mesures concrètes qui découlent de ce grand projet de vie. Il détaille les engagements du TCO dans ses divers domaines de compétences et définit les moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre. A ce sujet, l'enveloppe dont nous disposons s'élève à 150 millions d'euros sur trois ans et découle d'un financement croisé Europe, État, Région et Département.

Organigramme

Pour mieux connaître le TCO

Les différentes directions et services du TCO travaillent chaque jour à la mise en œuvre des actions et projets issus des compétences communautaires. Plus de 120 personnes font aujourd'hui partie de cette structure.



Aménagement

SCOT toujours !

Le SCOT, qu'est-ce que c'est ? Derrière ce sigle un peu bizarre, se cache une définition non moins obscure : Schéma de COhérence Territoriale.

Pour faire simple, disons que le SCOT est un véritable document d'urbanisme qui transcrit la stratégie de développement intercommunale et là, les choses se compliquent, car le SCOT à 2020 devra être compatible avec le SAR à 2005 tant que le document révisé du SAR ne sera pas approuvé. Encore faudrait-il qu'il soit mis en révision. Nous attendons la décision du Conseil régional, producteur et chef d'orchestre du SAR.

Les PLU, ou Plans Locaux d'Urbanisme, sont la nouvelle appellation des anciens Plans d'Occupation des Sols mis au point par les communes.

Ces PLU sont soumis aux règles supérieures du SCOT mis en place par la communauté d'agglomération. Mais le SCOT est lui-même soumis aux règles du SAR (Schéma d'Aménagement Régional) qui définit les grandes lignes d'aménagement sur l'ensemble de l'île. Traduction spatiale du projet d'agglomération, le SCOT est un véritable document de planification du développement à l'horizon 2020.



Illustration : service SIG du TCO

Un territoire de 53 606 hectares, soit 21% de la superficie du département.

Un calendrier soutenu

Jun 2004

Partage du diagnostic du SCOT avec les personnes publiques et le conseil de développement

Septembre 2004

Réunions publiques dans chaque commune autour du diagnostic et des enjeux

Novembre 2004

Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), socle du SCOT

Jun 2005

Arrêt du SCOT

Février 2006

Approbation du SCOT

Le SCOT a pour objectifs de :

- Rechercher un équilibre entre le développement urbain, celui de l'espace rural et la préservation des espaces affectés à l'agriculture et la protection des espaces naturels et des paysages
- Diversifier la ville en favorisant la mixité sociale dans l'habitat, rapprocher l'emploi et l'habitat, optimiser les différents moyens de transports...
- Rechercher l'utilisation économe et équilibrée du territoire : plus dense, vers les mi pentes et les hauts, vers le sud de l'ouest
- Veiller à la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie

Bref, le SCOT est le document de référence garant du développement harmonieux du territoire.



Le tri, c'est l'affaire de tous.

Environnement

Protéger notre patrimoine naturel : une démarche essentielle

Le TCO est chargé de la politique de l'environnement et du cadre de vie. Ces dernières années, des efforts considérables ont été faits en matière de protection de nos ressources naturelles et d'amélioration de la qualité de vie. Ainsi, la collecte sélective et le compostage individuel deviennent peu à peu des gestes quotidiens, grâce aux services du TCO qui équipent les foyers et mènent une politique de l'environnement, aujourd'hui en bonne voie de succès. Un exemple d'actualité : deux communes littorales du territoire intercommunal, Saint-Paul et Saint-Leu, ont obtenu cette année le pavillon bleu, symbole de la bonne qualité des eaux et d'une gestion saine de l'environnement.

Tri et collecte sélective : des gestes de plus en plus naturels

Pas si simple de changer les habitudes en matière de déchets ménagers. Grâce aux efforts du TCO, la pratique du tri et de la collecte sélective est pourtant un pari en passe d'être gagné.

Trois-Bassins, Le Port, La Possession, Saint-Leu et... la moitié de Saint-Paul ! Autant dire que la quasi-totalité des communes du TCO est désormais équipée pour procéder au tri et à la collecte sélective des déchets ménagers. L'autre

moitié de Saint-Paul, c'est-à-dire les foyers qui se trouvent en bordure littorale, recevra ses bacs jaunes d'ici la fin de l'année.

Si les bons gestes du tri n'étaient pas évidents à expliquer à tout le monde, aujourd'hui, le TCO semble avoir gagné son pari :

« Nous montons en puissance, explique Emmanuelle Espérance, au service environnement du TCO.

Les tonnages récoltés ne sont pas encore exceptionnels, mais de plus en plus de familles envisagent désormais le tri comme un geste citoyen qu'elles accomplissent au quotidien. Par ailleurs, la qualité du tri est excellente. Il reste encore pas mal de travail à faire, et nous constatons que ceux qui trient leurs déchets le font bien et même très bien ! »

Il faut dire que le TCO n'a pas ménagé ses efforts. Chaque jour, une centaine de médiateurs de l'environnement sillonne le territoire intercommunal pour expliquer la collecte sélective et distribuer des guides de tri ainsi que des calendriers de collecte.

Côté pratique, les bacs jaunes recueillent les emballages ménagers plastiques, métalliques et cartonnés ainsi que les journaux, magazines et papiers. Ils sont collectés les mercredis ou jeudis en fonction des secteurs. Le verre doit être quant à lui déposé dans des bornes spécifiques en déchèterie ou centre de propreté et en point d'apport volontaire. Un nouvel appel d'offres a d'ailleurs été lancé afin d'équiper l'ensemble du territoire en bornes d'apport volontaire. Ces nouveaux « Point verre » commenceront à être installés dès la fin de l'année.



Pavillon bleu pour le port de Saint-Leu



Pavillon bleu pour le port de Saint-Gilles

Le TCO hisse pavillon bleu

La qualité des eaux est bonne sur le littoral du TCO !

Ce n'est pas nous qui le disons, mais l'Office français de la fédération pour l'éducation à l'environnement en Europe. Ce très estimable établissement décerne chaque année ses pavillons bleus, synonymes de bonne qualité des eaux. Cette année, les communes du TCO ont été largement récompensées puisque Saint-Gilles, Saint-Leu et Saint-Paul ont obtenu le précieux sésame ; les deux premières pour leur port de plaisance et Saint-Paul pour ses eaux de baignade. Les critères d'attribution du pavillon bleu sont sévères.

Les communes candidates sont jugées sur leur environnement général, sur la gestion de l'eau et des déchets et sur leur politique d'éducation à l'environnement. Après un avis des services de l'État sur le dossier remis par les candidats, un jury européen se déplace sur site pour juger de la validité des informations. Le verdict « tombe » quelques mois plus tard. Un verdict très attendu, puisqu'on sait que de plus en plus de touristes, notamment européens, choisissent leurs lieux de vacances en fonction du célèbre pavillon. La commune de Saint-Paul hisse Pavillon Bleu sans discontinuer depuis l'an 2000 !

Bio-compostage : comment faire son compost soi-même ?

Nos aînés savaient comment transformer les déchets de jardins et de cuisine en un efficace terreau. Mais petit à petit, la pratique s'est un peu perdue. Grâce aux composteurs individuels distribués par le TCO, le compost naturel fait pourtant un retour en force dans nos jardins.

5 000 composteurs ont déjà été attribués à des familles volontaires, sur simple demande auprès du TCO. Se présentant sous la forme d'un « cylindre » pouvant contenir 350 ou 700 litres, ces composteurs sont très faciles d'utilisation. Sur le dessus du composteur, une ouverture munie d'un couvercle plat permet d'y vider les déchets de jardin et de cuisine (épluchures de légumes, tonte de pelouse...)

et, sur le bas, une trappe permet de récupérer le compost obtenu par fermentation.

Une nouvelle opération de distribution

5 000 nouveaux composteurs seront distribués aux foyers volontaires dans les prochaines semaines. 20 % des foyers seront ainsi équipés sur l'ensemble du territoire. Un guide du compostage ainsi qu'un seau de présélection et un outil de retournement du compost sont remis avec votre composteur individuel.

Informations et réservation des composteurs au

NUMERO VERT
APPEL GRATUIT À LA REUNION

0 800 605 605

(appel gratuit à partir d'un poste fixe).
Du lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 00
et le vendredi de 8 h 00 à 15 h 00.

En pratique, comment faire ?

- Placer votre bac à compost sur une surface non bétonnée, à mi-ombre



- Bien trier les déchets



- Utiliser le bac de présélection pour stocker et transporter vos déchets de cuisine jusqu'au bac à compost



- Couper les déchets de jardin trop gros



- Maintenir le tas humide en arrosant si nécessaire



- Remuer régulièrement le haut du tas avec l'outil de retournement (l'aérateur) pour l'aérer et activer la transformation en compost



- En bas de votre tas, votre compost est mûr après 4 à 6 mois de fermentation

